Lausanne

Direction de l'enfance, de la jeunesse
et des quartiers

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de M. Jean-Luc Chollet
déposée le 15 août 2016

« Faillite de la plate forme bio-locale à Cery. La fin d'un rêve ou un accident de parcours ? »

Rappel de l'interpellation

« En difficulté depuis quelque temps, la plate-forme bio-locale, basée dans les locaux des anciennes porcheries du domaine de Cery, propriété de l'Etat, a été déclarée en faillite au début de l'été. Un certain nombre de fournisseurs, agriculteurs de la région, dont un fermier de la Ville, peuvent selon toute vraisemblance, mettre une croix sur leurs dernières factures.

Tout avait pourtant bien commencé : un marché prometteur, des locaux bien situés, une équipe motivée.

La Ville de Lausanne, adepte convaincue du « bien manger », trouvait en cette entité un partenaire de choix dans sa croisade en faveur d'une meilleure hygiène alimentaire. Nous ne pouvons que saluer l'ensemble de ces démarches.

Cela étant, nous nous permettons de poser quelques questions à la Municipalité pour tenter de comprendre ce qui s'est passé, d'en tirer des enseignements utiles et de concilier plus efficacement idéal alimentaire et réalité financière ».

Préambule

Avant de répondre aux quatre questions de l'interpellation, nous proposons une rapide genèse du projet de la coopérative « Plateforme BIO locale », la synthèse des engagements financiers, un état de la situation ainsi que les lignes directrices qu'entend suivre la Municipalité dans le domaine de la restauration collective et en particulier le soutien aux producteurs locaux.

Genèse du projet

Après six mois d'essai, la coopérative Plateforme BIO locale (PBL) a été créée en mars 2013. Elle se voulait un relais pour les agriculteurs locaux afin d'atteindre les collectivités d'accueil de jeunes enfants en demande de fruits et de légumes, de saison, de proximité et si possible bio. Cet intermédiaire souhaitait contribuer à renforcer le tissu économique local en garantissant aux producteurs l'écoulement de leur marchandise à un prix équitable tout en encourageant les producteurs traditionnels à passer à une agriculture respectueuse de la terre et de ses convives. L'ancienne porcherie de la ferme de Cery a été transformée en une légumerie/fruiterie capable de livrer, à vélo, des produits agricoles bruts et/ou transformés (lavés, épluchés et découpés) aux cuisines des centres de vie enfantine du Réseau-L. Elle a démarré ses livraisons en septembre 2012 auprès de trois cuisiniers des centres de vie enfantine municipaux (CVE) pour une phase test de quatre mois, élargie à une deuxième phase test aux cuisines de tous les CVE municipaux, ainsi qu'un APEMS, entre janvier et août 2013. Le bilan intermédiaire effectué auprès des trois premiers cuisiniers de CVE s'est révélé positif, notamment en termes de fraîcheur, saveur et qualité des produits, de l'augmentation des

quantités mangées par les enfants, notamment de la salade, de la collaboration étroite et positive avec tous les membres de la plateforme, et de la ponctualité des cyclistes malgré les intempéries.

Un deuxième bilan a eu lieu en juillet 2013. Un printemps « pourri » pour les cultivateurs et un management pas assez professionnel ont effectivement induit la mise en œuvre d'un nouveau processus permettant l'engagement d'un cuisinier professionnel à temps partiel capable de maintenir et développer la confiance entre la PBL et les cuisiniers des lieux d'accueil de jour du Réseau-L.

Pour faire face à une augmentation des commandes depuis le début de ses activités, le comité de la coopérative PBL a sollicité la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale pour un soutien financier à l'investissement. En date du 12 septembre 2013, la Municipalité acceptait un prélèvement unique sur le Fonds communal pour le développement durable d'un montant de CHF 25'000.- réparti comme suit :

CHF 24'000.-	pour un soutien à l'investissement qui a permis d'acheter une nouveau cargo bike (vélo) pour la livraison des produits, un déshumidificateur, un système de récupération de chaleur et une remorque frigorifique supplémentaire.
CHF 1'000.-	pour devenir membre de la coopérative.

Synthèse des engagements financiers

Outre ce soutien par le Fonds communal pour le développement durable, le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) a incité les cuisiniers du Réseau d'accueil de jour de l'enfance (Réseau-L) de s'approvisionner auprès de cette coopérative sans pour autant l'imposer.

Uniquement pour les cuisiniers des CVE municipaux et la cuisine de production de l'APEMS de Prélaz, les commandes auprès de la coopérative PBL se sont élevées à :

CHF 235'331.-	en 2013
CHF 244'326.-	en 2014
CHF 339'260.-	en 2015
CHF 818'917.-	**en trois ans.**

Malgré ces sommes importantes, la coopérative n'a jamais pu équilibrer ses comptes pendant ces trois ans et a accumulé les déficits.

Situation actuelle

Dès le début, le statut juridique de cette coopérative n'était pas clair et sa conduite opérationnelle loin d'être optimale. Toutes les tentatives de clarification et d'amélioration de la gestion opérationnelle ont échoué malgré la présence d'une représentante de la Ville au sein du comité de la coopérative. En juin 2016, le Tribunal d'arrondissement se saisit de l'affaire en vue d'une procédure de faillite. Nous ne connaissons pas exactement l'ampleur des dettes de cette coopérative mais il est probable que certains agriculteurs qui livraient leurs produits ne seront pas payés. Il appartiendra à la justice après avoir essayé de démêler cet imbroglio juridico-administratif de statuer sur cette faillite.

Lignes directrices de la Municipalité

En janvier 2015, le Conseil communal acceptait le rapport-préavis N° 2014/36 sur la restauration collective durable. Ce projet exigeant et novateur prévoit entre autres que 70% des produits utilisés

pour la confection des repas doivent être de proximité (rayon de 70 km) et 30% labélisés. Nous poursuivons ces objectifs tant pour la confection de repas sur site que pour la gestion concédée à des entreprises privées. Un rapport d'évaluation sera publié au début 2017.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité a-t-elle investi, et donc perdu de l'argent, dans cette affaire ?

Comme précisé ci-dessus, la Municipalité a investi par le biais du Fonds communal pour le développement durable la somme de CHF 25'000.-. Cet investissement à fonds perdu a permis d'augmenter sensiblement la production de la coopérative « Plateforme BIO locale » et donc les ventes de produits aux structures d'accueil de jour de l'enfance à Lausanne.

Question 2 : Avait-elle quelque influence dans la conduite de l'entreprise ?

La Ville avait acquis une part de coopérateur à CHF 1'000.- et siégait au comité de la coopérative. Elle a essayé d'apaiser les tensions entre le membre fondateur et la coopérative sans succès.

Question 3 : A-t-elle été surprise par le dénouement ?

Le projet comportait, dès le début, des risques opérationnels et la Ville était consciente que cette coopérative ne pourrait devenir viable qu'après trois ans et en élargissant sa clientèle. La force du projet, qui consistait à livrer les aliments à vélo depuis la ferme de Cery, représentait un coût logistique supérieur à une livraison avec une camionnette mais la Ville a évalué ce risque comme acceptable. La gravité des difficultés de conduite a été correctement évaluée (tentative de médiation, exigence de transparence financière, etc.) mais n'a pas apporté les résultats escomptés. La décision de mise en faillite, proposée et soutenue par la Ville, a permis, au moins, de faire cesser l'hémorragie financière.

Question 4 : Cet échec modifie-t-il son regard, et cas échéant en quoi, sur le collectif Rovéréaz ?

Les événements de la coopérative « Plateforme BIO locale » n'ont aucune incidence sur le projet mis en œuvre actuellement à la ferme de Rovéréaz. La volonté de la Ville de fournir des produits cultivés dans cette ferme pour les structures d'accueil lausannoises reste prioritaire.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 20 octobre 2016

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

La secrétaire adjointe :
Sylvie Ecklin

MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE

Interpellation

Faillite de la plate forme bio-locale à Cery.

La fin d'un rêve ou accident de parcours ?

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En difficulté depuis quelque temps, la plate-forme bio-locale, basée dans les locaux des anciennes porcheries du domaine de Cery, propriété de l'Etat, a été déclarée en faillite au début de l'été.

Un certain nombre de fournisseurs, agriculteurs de la région, dont un fermier de la Ville, peuvent selon toute vraisemblance, mettre une croix sur leurs dernières factures.

Tout avait pourtant bien commencé : un marché prometteur, des locaux bien situés, une équipe motivée.

La Ville de Lausanne, adepte convaincue du « bien manger », trouvait en cette entité un partenaire de choix dans sa croisade en faveur d'une meilleure hygiène alimentaire.

Nous ne pouvons que saluer l'ensemble de ces démarches.

Cela étant, nous nous permettons de poser quelques questions à la Municipalité pour tenter de comprendre ce qui s'est passé, d'en tirer des enseignements utiles et de concilier plus efficacement idéal alimentaire et réalité financière.

1.La Municipalité a-t-elle investi, et donc perdu de l'argent, dans cette affaire ?
2. Avait-elle quelque influence dans la conduite de l'entreprise ?
3. A-t-elle été surprise par le dénouement ?
4. Cet échec modifie-t-il son regard, et cas échéant en quoi, sur le collectif Rovéréaz ?

Je remercie d'avance la Municipalité de ses réponses

Rovéréaz, le 15 août 2016

Jean-Luc CHOLLET